

## ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

Le Traité d'Aix-la-Chapelle entend donner un nouvel élan à la coopération franco-allemande en faveur de la mobilité des jeunes et en matière d'éducation. Les deux États « développent la mobilité et les programmes d'échanges entre leurs pays, en particulier à l'intention des jeunes dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, et définissent des objectifs chiffrés dans ces domaines » (article 9). Ils « rapprochent leurs systèmes éducatifs » grâce au « développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre » ou encore « la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnel » (article 10). Les deux États instituent, en outre, « un Fonds citoyen commun destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes dans le but de rapprocher encore leurs deux peuples » (article 12).

### **OBJECTIF 1 – APPRENTISSAGE DE LA LANGUE DU PARTENAIRE**

Le développement de l'apprentissage mutuel de la langue du partenaire reste une priorité pour les systèmes éducatifs des deux pays.

La France et l'Allemagne œuvrent à une augmentation continue du nombre d'élèves apprenant la langue du partenaire, dès le plus jeune âge. Dans les régions frontalières, afin d'accompagner le développement du bilinguisme, des stratégies seront mises en place.

### **OBJECTIF 2 – INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DIVERSE ET PLUS DEVELOPPEE**

Afin de développer significativement la mobilité, l'Allemagne et la France ont décidé conjointement d'augmenter le budget de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) de 4M€ en 2019. La mobilité des jeunes via l'OFAJ doit être portée à 10 millions de participants d'ici à juillet 2023, pour le 60ème anniversaire de l'OFAJ, soit environ 200 000 jeunes en mobilité par an entre 2020 et 2022. Par ailleurs, dans ce cadre, la mobilité sera encouragée, avec un objectif annuel de 80 000 élèves en mobilité collective dans l'autre pays d'ici 2023. Le Conseil d'administration de l'OFAJ sera impliqué dans la mise en œuvre de cet objectif.

En outre, dès 2020, les bénéficiaires des programmes de l'OFAJ compteront au moins 20% de Jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO), avec une attention particulière portée aux jeunes n'ayant pas effectué un parcours académique ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap, dont toutes les demandes feront l'objet d'un suivi personnalisé pour leur permettre de participer aux programmes de l'OFAJ.

Plus généralement, la mobilité franco-allemande s'efforcera de s'inscrire davantage autour de thèmes d'intérêt commun, tels le numérique, l'intelligence artificielle, l'Europe et la démocratie et le développement durable. Une rencontre de la jeunesse franco-allemande sur la lutte contre le changement climatique sera organisée par l'OFAJ à l'occasion de la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2021.

La France et l'Allemagne ont conclu 40 accords académiques entre Académies et Länder. Les deux pays s'engagent à augmenter le nombre de partenariats entre établissements.

### **OBJECTIF 3 - INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS**

La France et l'Allemagne souhaitent développer et consolider la mobilité des jeunes en formation professionnelle et mettre en œuvre des outils d'excellence franco-allemands dans ce domaine. Ils prendront la forme de campus des métiers franco-allemands favorisant la mobilité des élèves et des enseignants et par exemple le partage de plateaux techniques. Une réflexion sera menée sur la construction de parcours communs de formation.

Sept partenariats ont été noués depuis 2017 entre campus des métiers et des qualifications français et *Berufsschulen* allemandes dans le domaine des enjeux climatiques et de la transition énergétique. Afin d'atteindre l'objectif de 20 partenariats fixé lors du précédent conseil des ministres, la France et l'Allemagne s'engagent à mobiliser de nouveaux établissements dans les métiers liés aux enjeux climatiques et à la transition énergétique mais aussi au numérique dès l'automne 2019. Ces partenariats seront étendus à d'autres secteurs à définir en commun.

Les deux pays ont engagé un audit de ProTandem, l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels, dont les résultats seront connus au printemps 2020. Sur la base de cette étude, l'objectif jusque-là fixé de 150 mobilités de groupes par an sera ajusté.

La France et l'Allemagne étudieront la mise en place de cursus de formation professionnelle intégrés donnant lieu à la délivrance d'un diplôme. L'attestation complémentaire aux diplômes nationaux « *Azubi Bacpro* » contribue à cette ambition.

La plate-forme Ecole-Entreprises, développée par la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, l'Académie de Paris et le ministre plénipotentiaire des affaires culturelles franco-allemandes, facilite la recherche de stages pour les élèves en mettant en relation les écoles et les entreprises. Elle bénéficiera prochainement à 5 Länder (Bade-Wurtemberg, Hambourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Rhénanie du Nord-Westphalie) et 4 académies (Amiens, Lyon, Nancy-Metz et Paris). Cet accès sera étendu à d'autres académies et Länder.

### **OBJECTIF 4 – FONDS CITOYEN COMMUN : ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES DE CITOYENS ET LES JUMELAGES ENTRE VILLES**

La France et l'Allemagne souhaitent rapprocher encore leurs deux peuples en soutenant des initiatives citoyennes et des jumelages entre villes grâce à la mise en place d'un Fonds citoyen commun, pour renforcer notamment les rencontres intergénérationnelles.

La gestion du Fonds citoyen sera confiée pour une durée de trois ans à l'OFAJ. Un conseil d'orientation consultatif du Fonds citoyen sera installé. Les projets soutenus dans ce cadre devront répondre aux enjeux actuels, et en particulier aux défis liés à l'environnement ainsi qu'aux priorités du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Le travail de coopération engagé sur la structure de gouvernance et de mise en œuvre du Fonds citoyen, associant étroitement la société civile, se poursuivra. Le Fonds citoyen débutera ses travaux début 2020.

